

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Mardi 10 juin 2025 à Le Biot

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>Seytroux</u> :	BOYAT Sylvie (DS)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Baume</u> :	MAUVAIS Joël (DS)
<u>La Forclaz</u> :	GRENAT Maryse (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Morzine</u> :	BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette et BÉARD Patrick
<u>Montriond</u> :	DENNÉ Jean-Claude
<u>Les Gets</u> :	VINET Philippe, MARTEL Mireille et MUTILLOD Christophe
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et VUATTOUX Rémy
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis

Procurations :

BERNAZ Célia (Bellevaux) à VUAGNOUX Jean-Louis (Bellevaux)
MUFFAT Michel (Montriond) à DENNÉ Jean-Claude (Montriond)
CHALENCON William (Saint Jean d'Aulps) à TRABICHET Yannick (Saint Jean d'Aulps)
VERMANT Rebecca (Saint Jean d'Aulps) à VINET Philippe (Les Gets)

Délégués excusés :

CHALENCON William (Saint Jean d'Aulps), VERMANT Rebecca (Saint Jean d'Aulps), BERNAZ Célia (Bellevaux), MUFFAT Michel (Montriond), MUFFAT Jean-François (DT Essert-Romand) et MORAND Jean-Claude (DT Seytroux)

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz)

Autres personnes présentes :

MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et CHAREYRON Stéphane (responsable du service Urbanisme)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 4 juin 2025

1- Approbation du PV de séance de la réunion du conseil communautaire du 13 mai 2025

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de séance de la réunion du 13 mai 2025.

2- Urbanisme

2.1 PLUi-H : approbation de la modification simplifiée n° 1

La modification simplifiée n° 1 a pour objet de :

- modifier le périmètre de la zone naturelle et l'emplacement réservé (ER 283) aux abords de la Maison du Bourg à Morzine, supprimer l'identification d'élément remarquable sur la halle ;
- modifier le périmètre Nx2 au lieu-dit « La Poufferie » sur la commune des Gets.

A l'issue de la mise à disposition du public du dossier de modification, il a été fait un bilan de cette dernière pour que la CCHC puisse prendre note des commentaires du public et des personnes publiques associées, et ainsi corriger le dossier si besoin. Aucun commentaire n'ayant été fait et les avis des PPA étant favorables sans prescriptions particulières, aucune modification n'a alors été apportée au dossier d'approbation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette modification simplifiée n° 1 du PLUi-H.

2.2 PLUi-H – Mises à jour

Stéphane CHAREYRON informe les membres du conseil communautaire d'une mise à jour en cours du PLUi-H, par arrêtés de la Présidente :

- mise à jour des domaines skiables de Morzine, Les Gets et Lullin,
- mise à jour des monuments historiques de l'église de La Forclaz et de l'immeuble des Hauts Forts II à Morzine.

Stéphane CHAREYRON souligne que la mise à jour concernant les domaines skiables de Lullin et Morzine est faite pour corriger un oubli. Elle précise qu'elle n'est pas certaine que ce soit la bonne procédure car, contrairement à la commune des Gets, aucun arrêté préfectoral de servitude n'a été pris.

Stéphane CHAREYRON fait part des difficultés qu'elle rencontre avec la commune de Montriond car elle est contactée par plusieurs cabinets mandatés par la commune. Jean-Claude DENNÉ précise qu'il a effectivement choisi de travailler avec des bureaux d'étude car il ne dispose pas des compétences nécessaires en interne. Stéphane CHAREYRON souligne qu'elle souhaiterait pouvoir dialoguer uniquement avec un agent communal et ne pas avoir à discuter en direct avec les cabinets.

Yannick TRABICHET souligne qu'elle a eu l'occasion de discuter avec Cyril PELLEVAL et qu'elle lui a fait part de 2 sujets :

- le fait que l'État reproche aux collectivités territoriales de creuser le déficit alors que la complexité des procédures imposées par l'État en matière d'urbanisme obligent les collectivités à engager d'importants frais d'études,
- s'agissant des subventions, notamment la DTER et la DSIL, l'État demande désormais que les projets soient au de l'APD, alors qu'à ce stade on ne peut pas s'engager.

3- Finances

3.1 Culture : nouveaux tarifs pour le DDVA et les Musées de Belleaux

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs joints en annexe.

3.2 Voirie : demande de subvention au CD74 pour des travaux réalisés à La Forclaz

La commune de La Forclaz a sollicité l'appui financier du Département pour la réalisation de travaux de stabilisation du talus situé sous le cimetière de la commune, travaux dont le montant a été estimé à 33 030 € HT. Après instruction, et suite à l'approbation par la Commission Permanente du 17/02/2025, une convention a été signée entre le CD74 et la commune pour le versement d'une participation de 9 909 €. Les travaux en question étant du ressort de la CCHC au titre de sa compétence en matière de voirie, le CD74 propose d'établir un avenant de transfert de leur participation au profit de la CCHC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cet avenant de transfert.

3.3 Subventions 2025

Charles-Henri MONTET rappelle que le conseil communautaire a délibéré le 8 avril 2025 sur les demandes de subventions des associations pour 2025. Certaines demandes avaient été suspendues dans l'attente de transmission d'éléments complémentaires. Suite à la transmission des éléments demandés, il propose d'attribuer les subventions demandées :

- CPIE Chablais Léman (Rencontres de l'Alimentation Durable) : 1 400,00 €
- Coeur d'Agathe : 500,00 €
- EPSM74 : 6 000,00 €
- Comité cyclisme 74 (Tour Haute-Savoie Juniors) : 4 000,00 €

Philippe VINET, membre du comité cyclisme, ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions.

Mireille MARTEL, s'agissant du Tour Haute-Savoie Juniors, précise que 2 autres événements auront lieu le même week-end sur le territoire, à savoir la coupe du monde de VTT aux Gets et une course de Ferrari à Morzine, et qu'il faudra s'assurer que les fermetures de route ne vont poser problème. Charles-Henri MONTET se rapprochera de l'organisateur pour l'alerter.

3.4 Constatation de la prescription quadriennale pour la libération de retenues de garantie

Charles-Henri MONTET rappelle que le conseil communautaire avait délibéré le 8 avril 2025 afin de constater la prescription des retenues concernant l'entreprise ENGECO SOCIETA COOPERATIVA pour un montant total de 19 596,78 € et pour comptabiliser le montant de ces retenues en recettes exceptionnelles. A la demande du SGC, il fait part de la nécessité de délibérer à nouveau pour traiter 2 autres retenues concernant cette même société pour un montant total de 2 218,99 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, constate la prescription de ces retenues et décide de comptabiliser le montant de ces retenues en recettes exceptionnelles.

4- Personnel

4.1 France Services : création d'un emploi non permanent de conseiller(ère) pour accroissement temporaire d'activité

Afin de renforcer l'équipe en place et de palier aux absences en cours et à venir de 2 agents du service, il est proposé de créer un emploi non permanent de conseiller(ère) France Services pour accroissement temporaire d'activité et pour une durée d'une année.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

5.2 Bâtiments : création d'un emploi non permanent d'agent technique pour accroissement saisonnier d'activité

Il est proposé de créer un emploi non permanent d'agent technique pour accroissement saisonnier d'activité et de le pourvoir par le recrutement d'un jeune de moins de 18 ans sur la période du 7 au 31 juillet 2025. L'agent sera affecté aux services techniques, principalement pour des travaux de peinture. Ce recrutement est un test pour éventuellement proposer 2 ou 3 postes équivalents l'été prochain.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

6- SYANE

Après une présentation du SYANE et de ses missions lors de la réunion du bureau communautaire du 16 mai 2025, des précisions ont été apportées concernant le coût d'une éventuelle adhésion et les services auxquels la CCHC pourrait accéder via cette adhésion.

Le tarif d'adhésion est de 0,30 € / habitant DGF (de l'année N-1) jusqu'à 50 000 habitants, puis 0,15 € / habitant DGF à partir du 50 001ème. Pour ce qui concerne la CCHC, la cotisation serait donc, pour 2025 et sur

la base d'une population DGF de 29 733 habitants en 2024, de 8 919,90 €, avec application d'un prorata temporis au 1er jour du mois suivant l'adhésion, soit 4 459,95 € en cas d'adhésion à partir du 01/07/25.

Voici les "cartes" accessibles grâce à l'adhésion, sans cotisation supplémentaire :

- la mise à disposition d'un(e) interlocuteur(rice) privilégié(e) pour la constitution d'une feuille de route partenariale et la tenue de comités de suivi des actions du Syane,
- l'accès au dispositif Sy'nergie,
 - l'accompagnement du projet en amont des travaux étant gratuit en cas de souscription au service de Conseil Energie (dans le cas contraire, payant à hauteur de 1 à 1,5k€/an),
 - la participation pour l'accompagnement dans le cadre de la réalisation des travaux est encore en cours de définition,
- la prise en charge à hauteur de 50% des audits énergétiques sur notre patrimoine bâti,
- la mise à disposition d'outils et d'expertise sur les thématiques en lien avec la planification énergétique de notre territoire,
- la prise en charge à 70% par le Syane des études de faisabilité pour nos projets EnR (géothermie, réseau de chaleur, installation photovoltaïque...),
- la prise en charge à 70% par le Syane des études en lien avec l'éclairage public : Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, cartographie des réseaux...,
- la prise en charge de la valorisation de nos Certificats d'Economie d'Energie "bâtiment" et "mobilité" (15% de la valorisation étant retenu pour des frais de gestion en cas de non-souscription au service Conseil Energie),
- l'accès aux groupements d'achat d'énergie (gaz et électricité) sans malus.

Voici ensuite les "cartes" accessibles grâce à l'adhésion, nécessitant une cotisation supplémentaire :

- le service Conseil Energie,
- les services numériques :
 - achats mutualisés d'équipements et services numériques : 0,10 € / habitant (plafond 3 000 €),
 - accompagnement à la gestion numérique scolaire : 0,30 € / habitant (plafond 3 000 €),
 - service « Pack Cyber Premiers Pas » : 0,025 € / habitant.

Josette VERNET rappelle que les communes cotisent déjà au SYANE et se demande pourquoi la CCHC devrait payer également. Elisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER la rejoint sur ce point et se demande pourquoi l'habitant devrait payer 2 fois.

Charles-Henri MONTET précise que l'adhésion des communes ne permet pas à la CCHC de profiter des services du SYANE pour ses propres bâtiments, d'où la proposition d'adhésion. Yannick TRABICHET ajoute qu'adhérer au SYANE permettrait également de faire jouer la solidarité.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer au SYANE à compter du 1^{er} juillet 2025.

7- Questions diverses

Sophie MUFFAT aimerait savoir s'il ne faudrait pas chercher à remplacer Stéphane PUGIN-BRON et si une demande a été faite au CDG74. Yannick TRABICHET précise qu'il devrait être de retour en septembre ou en octobre. Pendant son absence, c'est Charles-Henri MONTET qui le remplace sur certaines tâches et des réunions de service sont organisées tous les 15 jours afin de faire des points réguliers sur les dossiers en cours.

Yannick TRABICHET ajoute qu'un accompagnement a été demandé au CDG74 pour le recrutement du DST et rappelle qu'il faudrait que ce recrutement se fasse dès que possible.

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la prochaine réunion aura lieu le 8 juillet à Vailly.

Au Biot, le 16 juin 2025

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

La Présidente
Yannick TRABICHET

